

APPEL  
À PROJET

« **EN TRANSITION** »

Spectacle vivant / créations pluridisciplinaires / arts de la rue



**Du 23 Janvier au 1er Aout 2023**  
Périodes de travail de 5 à 14 jours

# FONDEMENTS

Du 37ème Parallèle 





Le 37<sup>e</sup> Parallèle est né d'une politique de soutien aux Arts de la Rue votée d'intérêt communautaire à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération de Tours en 2007. Neufs compagnies fondatrices sont associées à toutes les phases de conception et de réalisation de ce nouveau lieu.

Tenant compte de l'évolution future des Arts de la Rue qu'elles pressentent et dans laquelle elles s'inscrivent, elles orientent la construction vers un lieu pluridisciplinaire de spectacle vivant. Ce lieu a pour vocation de favoriser la création artistique tous azimuts, la mutualisation et les échanges, d'encourager les initiatives collectives, de soutenir le croisement des pratiques professionnelles en son sein et de contribuer à l'émergence et au développement de compagnies. Il héberge de façon permanente des structures et des individus, oeuvrant à la création, à la transmission, à la production de spectacles et de projets culturels.

L'association le 37<sup>ème</sup> Parallèle est créée le 27 Juillet 2012. Le lieu, lui, est inauguré officiellement le 15 novembre 2014.

Le 37<sup>ème</sup> Parallèle est un lieu de création artistique pluridisciplinaire, de coopération et de mutualisation.

Le 37ème Parallèle organise une à deux fois par an des événements artistiques et populaires ouverts sur son quartier.

L'association porte la volonté de participer à la démocratisation des arts vivants et d'œuvrer à la transformation sociétale par la création artistique.

Membre du réseau régional ALiCE - association des lieux intermédiaires et indépendants de la Région Centre-Val-de-Loire - l'association Le 37ème Parallèle bénéficie depuis septembre 2020 d'une subvention publique expérimentale du nouveau dispositif régional : Soutien aux Lieux Intermédiaires de coopération artistique et culturelle.

Le 37ème Parallèle continue de renforcer ses actions de contribution au rayonnement des projets artistiques et culturels, de les inscrire dans des réseaux de production et de diffusion, de favoriser le soutien logistique et technique, de mettre en oeuvre des coopérations et poursuit par là son dispositif d'appelle à Projets «EN TRANSITION».

A défaut de ne pouvoir soutenir financièrement l'ensemble des compagnies accueillies, l'accueil en résidence dans le cadre de l'appel à projets ne demande aucune participation financière.



# A C C U E I L E N R E S I D E N C E



Le 37ème Parallèle accueillera de 17 à 20 projets de création dans le cadre de cet appel, de janvier à août 2023. Initialement pensé pour l'accueil de spectacles dans l'espace public, cet appel à résidence concerne également des travaux pensés «en les murs» qui croisent les différentes disciplines du spectacle vivant mais aussi celles des arts plastiques.



— **Résidence recherche-écriture**

**Résidence création** —



— **Résidence construction**

**Le 37ème Parallèle souhaite accueillir un nombre identique de résidences en provenance de chacun des territoires suivants : Indre-et-Loire, Région Centre Val-de-Loire (Hors 37) et territoire national/international.**

**17**  
à  
**20**  
Compagnies

**5 à 7 Compagnie d'Indre-et-Loire**

**5 à 7 Compagnies de la région  
Centre Val-de-Loire (hors 37)**

**5 à 7 Compagnies du territoire  
national/international**

**Première et deuxième création : vous pouvez candidater pour un accueil en Compagnonnage ou en PPS.**

# LE PPS



Depuis 2021, le 37ème Parallèle peut enfin accueillir dans le cadre d'un **Parcours de Production Solidaire**.

Il souhaite faciliter l'intégration au circuit de production et de création et permettre quand cela lui est possible financièrement de rendre les conditions de travail des équipes artistiques, meilleures et plus sereines. Historiquement, le lieu ayant un encrage **arts de la rue / espace public**, nous porterons un regard attentif aux créations qui comportent cette spécificité et qui souhaitent candidater.

Dans le cadre du PPS de la Région Centre-Val-de-Loire, **le 37ème s'engage à accueillir jusqu'à 15 à 18 jours de résidences, qui peuvent être découpés en deux temps, à co-organiser une sortie de résidence professionnelle et publique** et à dédier une enveloppe budgétaire sur la base de la convention collective CCNEAC.

Ont été accueillis depuis 2021, la compagnie Fish & Chips, la compagnie Fouxfeuxrieux, et le collectif Machine Molle.

**Retrouvez plus d'informations et le formulaire supplémentaire à remplir sur le site internet onglet « résidences ».**

**Depuis sa création, le 37ème souhaite : aider à l'émergence et au développement des compagnies, accompagner l'évolution des arts de la rue, faciliter le croisement des disciplines et des identités, impulser la coopération avec les habitant·e·s du territoire... En 2023, elle souhaite aussi permettre des passerelles entre compagnies installées et compagnies nouvelles.**

**Un regard attentif sera donc porté aux créations et compagnies intégrant un ou plusieurs des aspects suivants :**

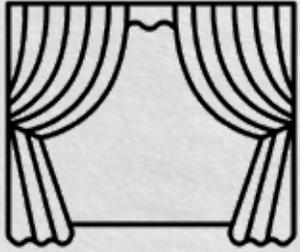
- > Espace public / arts de la rue / création in situ
- > La rencontre et le croisement des disciplines
- > La nécessité de la rencontre avec les habitant-es pour la création et les projets impliquant des publics en son sein ;
- > Les capacités techniques du lieu à accueillir la résidence
- > La rencontre des arts vivants et plastiques au sein de la création

Nous serons attentifs et attentives à accueillir les genres de manière paritaire.

# ACCOM- PAGNE- MENT

à la résidence





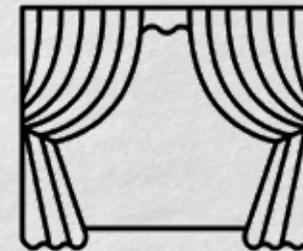
# **SORTIE DE RESIDENCE / ETAPES DE TRAVAIL PUBLIQUES**

La **SORTIE DE RESIDENCE** est une étape clé dans le parcours de création artistique. Le 37ème Parallèle favorise la co-organisation de ces temps forts en les mutualisant et en planifiant les accueils en amont pour penser des sorties communes aux compagnies et artistes accueillies en même temps sur le lieu.

Selon l'objectif de l'étape de travail publique, ces temps peuvent concerner les professionnels de la programmation/diffusion mais aussi les habitant-es, les associations locales, les structures éducatives, culturelles, sociales, socio-éducatives...

Ces temps ne sont absolument pas obligatoires. Ils ont du sens si elles correspondent à un besoin et objectif clé à ce moment précis du parcours de création.

# **SORTIE DE RESIDENCE / ETAPES DE TRAVAIL PUBLIQUES**



## **3 CAS DE SORTIE DE RESIDENCE :**

**> Les sorties de résidence et étapes de travail publiques MUTUALISEES sont pensées, organisées et communiquées conjointement**

Le 37ème Parallèle prend en charge la communication extérieure

**> Selon les besoins des autres étapes de travail publiques, elle peuvent être co-organisées**

La compagnie assure la communication, le 37ème s'en fait le relais.

**> Les actions de médiation sont pensées conjointement et organisées selon les spécificités de chacun des publics.**

(équipes artistiques, équipes éducatives, équipes sociales...)

Aucune sortie ne peut être co-organisée, ni organisée, moins de 3 semaines à l'avance.







# TECHNIQUE

**Le régisseur général du 37ème Parallèle est présent lors du déroulement des résidences...**

...ainsi que sur des temps spécifiques et plannifiés en amont (montage, déroulement, sortie de résidence...)



**Le 37ème Parallèle mutualise et met à disposition son parc matériel technique...**

...au regard de sa disponibilité et sous condition de transmission d'une fiche technique dédiée à la résidence

# LE COMPAGNONNAGE



QUEL  
ACCOMPAGNEMENT  
SPECIFIQUE



Un accueil et accompagnement spécifiques aux compagnies et créations nouvelles (1ères/2e) dédiés aux compagnies et/ou artistes de l'Indre-et-Loire.

Pendant minimum 8 mois, le 37e// accueille et accompagne une compagnie émergente du territoire, du début à la fin de sa création.

Cette compagnie peut venir travailler sur différentes temporalités, dans différents espaces.

Elle peut être accompagnée par la coopération de membres artistiques permanents du lieu, mais aussi, à la production, l'administration par l'équipe de coordination. Le 37e// mobilise des professionnels de la programmation sur des sorties de travail spécifiques.

Le 37e// peut porter pour cette compagnie, une aide à la résidence auprès de la DRAC ou aider la structure à rédiger ses dossiers.

Le 37e// a déjà accueilli et accompagné dans ce type de cadre : Le Poulpe, Melodiam Vitae, Veiculo Longo, Maud Berodi, 100 issues, Planète Corail en 2022....

En coopération avec le bureau d'accompagnement, « Les Filles du Jolivet », et leur rendez-vous « Conseil », le 37e// accompagne le développement du projet artistique accueilli. Ce dispositif est en réécriture permanente avec la coordination et le Cap Résidence.

En 2023, le 37e// met à disposition sur ce dispositif spécifique, une enveloppe budgétaire dédiée.

Le 37e portera un regard attentif aux créations arts de la rue / in situ / espace public et/ou pluridisciplinaires.

**Vous pensez que votre création et votre compagnie nécessitent d'être COMPAGNONEES ? Remplissez le formulaire de l'appel à résidence, et celui dans l'espace dédié sur le site internet - onglet résidences**

# COOPERATION



L'association Les Filles du Jolivet est une coopérative créée par cinq professionnelles du milieu artistique. Elles sont animées par une volonté commune de mutualiser et de partager leurs compétences acquises depuis une dizaine d'années en faveur des compagnies et des artistes. La philosophie Des Filles du Jolivet résonne avec l'étymologie du mot « accompagner » :

« **Se joindre à quelqu'un pour aller où il va en même temps que lui.** »

Dans le labyrinthe de la création, la méconnaissance du milieu culturel et des fonctionnements institutionnels sont des écueils récurrents sur lesquels il est facile de s'échouer. C'est pourquoi nous vous proposons « un RDV-Conseil »

Grace à une vision systémique et une expertise de projet, le rdv-conseils permettra :

- D'évoquer la ligne artistique
- De définir les besoins techniques et administratifs
- D'orienter judicieusement l'énergie des acteurs



RENDEZ-VOUS CONSEIL /  
CREATION PRODUCTION  
LA PAROLE AUX **FILLES DU JOLIVET**

# COOPERATION



## LA METHODOLOGIE :

Le porteur (cie/artistes/collectif) de projet remplit un questionnaire de présentation du projet qui permettra aux Filles du Jolivet de faire un état des lieux des besoins. La lecture et l'analyse du questionnaire permet d'organiser le rdv-conseil autour de 3 modules principaux :

- **Administration & structuration** : socle commun, historique artistique, structuration, fonctionnement, activités, budget, envies.
- **Production de spectacle** : présentation, travail artistique, équipe, budget, partenaires, coproducteur, pré-acheteur, lieu de résidence, soutien, réseau.
- **Diffusion** : coût, réseau, avantages/inconvénients du projet, outils de communication, fichier professionnel, affiliation.

Le rdv-conseil dure entre 2 et 3 heures. Il est conduit de manière à évaluer, analyser et transmettre des connaissances et des informations.



RENDEZ-VOUS CONSEIL /  
CREATION PRODUCTION  
LA PAROLE AUX FILLES DU JOLIVET



# MODALITES D'ACCUEIL



## MODALITES PRATIQUES

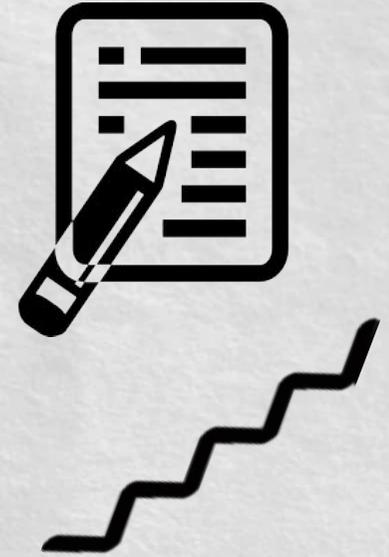
**Le 1er jour de résidence, l'équipe artistique est accueillie par l'équipe de coordination et une marraine ou un parrain du 37ème Parallèle.**  
Un temps d'échange autour du lieu et de son fonctionnement est partagé.

**Les clés sont remises à la compagnie accueillie afin qu'elle puisse travailler aux horaires qui lui sont propres.**

**La résidence s'accompagne d'un accès aux lieux communs (cuisine partagée, douches...).**

**Le lieu est co-géré. Il est de la responsabilité de tous et toutes de participer à ce que les espaces de travail, comme les espaces communs, soient entretenus par ses utilisateurs et utilisatrices (ménage, rangement...).**

# MODALITES LEGALES



**Une convention de résidence est signée entre la compagnie accueillie et le 37ème Parallèle.**

**Une attestation de responsabilité civile doit être envoyée au 37ème Parallèle par la compagnie.**

**Les conditions d'accueil en résidence et d'utilisation des espaces sont transmises à la compagnie.**

Elles doivent être lues, signées et appliquées.



# L'HEBERGEMENT

**Un espace caravanning ainsi que des caravanes et un mobil-home peuvent être mis à disposition**

Selon la disponibilité et les saisons

**Une compagnie peut venir avec ses propres habitats mobiles (camions, caravanes...)**

**La literie est amenée par les utilisateurs-trices (draps, taies, duvets, serviettes...)**





## Formulaire de réponse à renvoyer avant le **10 Septembre 2022**

A envoyer ici :

[regie@le37e.fr](mailto:regie@le37e.fr) / [admin@le37e.fr](mailto:admin@le37e.fr)

09.70.52.12.81

### Pièces à joindre au formulaire :

- > Dossier de création ou note d'intention
- > Fiche des besoins techniques pour la résidence
- > Tout autre document que vous jugerez important
- > Les formulaires PPS ou Compagnonage, au besoin